



PREFECTURE DES VOSGES



Epinal, le 15 septembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RAPPROCHEMENT DES POLICES DE L'EAU ET DE LA NATURE

#### Une meilleure efficacité au service de l'environnement

**Agir plus efficacement dans le domaine des polices de l'eau et de la nature, est l'objectif de la coopération entre les services de l'Etat de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Oncfs) qui se met en place en France, dans chaque département.**

Dominique Sorain, Préfet des Vosges, Patrick Lavarde, Directeur général de l'Onema, Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'Oncfs, signent le 15 septembre à Epinal, en présence de Philippe Petitjean, Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture et de Hervé Brulé, représentant le Ministère en charge de l'écologie, une convention tripartite de coopération dans le domaine des polices de l'eau et de la nature. La signature de cette convention tripartite concrétise la poursuite du rapprochement des différents services qui exercent des missions de police de l'eau et de la nature dans l'ensemble des départements français métropolitains.

Un protocole d'accord entre ces services de police et les parquets d'Epinal et Saint-Dié-des-Vosges complétera cette coopération et améliorera le traitement des affaires pénales dans le domaine de l'environnement

Ces missions de polices sont à la fois des missions de police administrative ( par exemple, des demandes d'autorisation de travaux en rivière) ayant un rôle préventif et des missions de contrôles dont le but est de vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la nature, aux usages de la ressource en eau et à la protection des milieux terrestres et aquatiques et de constater les infractions. D'une grande technicité, les activités de police mettent en oeuvre des compétences acquises grâce aux activités de connaissance des milieux terrestres et aquatiques et d'appui aux politiques locales que l'ONCFS et l'ONEMA aux côtés des services de l'Etat, au sein des DDEA, mènent également sur les territoires. Exercées par près de 2 200 agents, elles sont coordonnées par les Préfets de département et peuvent être conduites en partenariat avec d'autres services de police : Gendarmeries et Police Nationales, Douanes, Office national des forêts, gardes des Parcs nationaux et gardes des Réserves naturelles ....

Près de 1400 agents sont affectés dans les services départementaux et brigades mobiles d'intervention de l'ONCFS et 600 agents sont répartis dans les services départementaux et unités spécialisées migrateurs et milieux lacustres de l'Onema.

**L'enjeu du rapprochement est de:** renforcer l'efficacité et la cohérence des actions des polices environnementales au service de l'atteinte des objectifs des politiques publiques (Grenelle de l'environnement), et de consolider les collaborations entre les services de police de l'eau et de la nature, déjà existantes au niveau départemental.

D'ores et déjà, des plans de contrôles départementaux interservices Eau et Nature déclinent les enjeux prioritaires à l'échelle départementale. Ils sont approuvés par le Préfet de département.

Dans les Vosges, trois principaux champs de priorités ont été inscrits au plan de contrôle du département :

\_ La préservation de la faune et de la flore sauvage, avec notamment la police de la chasse et la lutte contre le braconnage, le contrôle de la détention et de l'élevage de la faune sauvage, le contrôle du commerce des espèces animales et végétales non domestiques.

\_ La préservation des milieux aquatiques avec, entre autre, le contrôle des autorisations de travaux en rivière pour préserver les caractéristiques hydro-morphologiques des cours d'eau et des frayères, le contrôle des plans d'eau.

\_ La protection des habitats, comprenant les milieux ordinaires et remarquables : protection des zones humides, défense des espaces sensibles ou protégés (zones natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles...), lutte contre la circulation dans les espaces naturels, lutte contre les espèces invasives, etc...

La signature dans chaque département d'une convention tripartite actera le rapprochement des services pour répondre aux enjeux stratégiques de préservation des ressources naturelles et entérinera la mise en oeuvre d'un plan de contrôle commun. Ces conventions étendront ainsi le champ des conventions déjà initiées en 2008 entre les Préfets de département et l'Onema.

Dans le même temps, des expérimentations sont lancées dans 13 départements et identifieront les conditions nécessaires à un fonctionnement en commun pour une coordination renforcée des actions de police et une présence plus efficace sur le terrain. Ainsi les Vosges et 12 autres départements, Aube, Charente, Gironde, Indre et Loire, Isère, Loire-Atlantique, Morbihan, Nièvre, Puy de dôme, Pyrénées orientales, Seine Maritime et Tarn expérimenteront les modalités pratiques de ce rapprochement, que ce soit en termes de couverture du territoire départemental, de moyens d'intervention (conventions et plans de contrôles) ou d'outils communs (outils techniques, supports administratifs).

Chaque expérimentation sera suivie par un groupe de travail local composé du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), des chefs de services départementaux de l'ONEMA et de l'ONCFS et des délégués interrégionaux des deux établissements, ainsi que des Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) puis des Directions Régionales de l'Alimentation et de l'Environnement (DREAL). Il sera procédé à une évaluation après une année de mise en oeuvre.

#### Contacts presse

<b>Onema</b> Céline Piquier Tél : 01 45 14 88 63 port : 06 48 15 33 29 celine.piquier@onema.fr	<b>ONCFS</b> Nathalie BOUGOUIN Tél : 01 44 15 17 17 Port : 06 07 74 28 99, nathalie.bougouin@oncfs.gouv.	<b>Préfecture des Vosges</b> Anne-Marie DUC Tél : 03 29 69 88 30  anne-marie.duc@vosges.pref.gouv.fr
--	--	--